

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DLH 23** Location d'un volume dépendant d'une emprise 18-20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) à Paris Habitat OPH – déclassement et avenant au bail emphytéotique.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3213-1 et 2 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.451-1 à L.451-14 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3 ;

Vu l'état descriptif de division en volumes en date du 30 mars 2007 ayant pour assiette foncière la parcelle 18/20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) ;

Vu la délibération 2016 DLH 347 des 12, 13, 14, 15 et 16 décembre 2016 autorisant la conclusion au profit de Paris Habitat OPH d'un bail emphytéotique portant location du volume n° 8 dépendant de la parcelle 18/20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) ;

Vu le bail emphytéotique portant location au profit de Paris Habitat OPH du volume 8 ayant pour assiette foncière la parcelle 18-20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) en date du 22 octobre 2018 ;

Vu le projet de division en date du 9 octobre 2018 établi par le cabinet de géomètre-expert Progexial portant sur la division d'une emprise relevant du domaine public au droit de la parcelle cadastrée FZ n° 10 au 18/20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) ;

Vu le projet d'état descriptif de division en 2 volumes établi le 10 octobre 2018 par le Cabinet de géomètre expert Progexial ;

Considérant que le déclassement du volume n° 2 en surplomb du domaine public, qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, actuellement assurées par la rue de l'Ingénieur Robert Keller, peut être prononcé ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son agrément le déclassement du domaine public d'un volume en surplomb du domaine public de voirie et d'autoriser la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique de Paris Habitat OPH susvisé afin d'y intégrer ce volume complémentaire;

Vu la saisine de l'avis du Maire du 15ème arrondissement en date du 10 janvier 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est prononcé le déclassement du domaine public d'un volume en surplomb de la voirie ayant pour assiette foncière une parcelle d'environ 10 m<sup>2</sup> à créer au droit de la parcelle FZ n°10 18/20, rue de l'Ingénieur Robert Keller selon le projet de division établi par le cabinet de géomètre-expert Progexial en date du 9 octobre 2018 annexé à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec Paris Habitat OPH, dont le siège social est situé 21bis, rue Claude Bernard (5e) un avenant au bail à caractère emphytéotique portant location du volume n° 8 ayant pour assiette foncière la parcelle 18-20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e).

Cet avenant sera assorti des conditions essentielles suivantes :

- Le volume n° 2 provenant du projet d'état descriptif de division en volumes en date du 10 octobre 2018 établi par le cabinet de géomètre-expert Progexial annexé à la présente délibération, et ayant pour assiette foncière une parcelle d'environ 10 m<sup>2</sup> à créer selon le projet de division établi le 9 octobre 2018 par le cabinet de géomètre-expert Progexial annexé à la présente délibération est incorporé à l'assiette du bail emphytéotique ;
- Les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées ;

Article 3 : les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de cet avenant, qui sera passé devant notaire, ainsi que les frais de géomètre seront à la charge du bailleur social.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**